



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pratique du sport à l'école

Question écrite n° 14152

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la pratique du sport sur le temps scolaire. La pratique du sport est une obligation réglementaire régit par le code de l'éducation. Toutefois, on constate, que dans le secondaire, alors que le nombre d'élève augmente, le nombre d'enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) diminue, avec pour conséquence un nombre d'heures de cours d'EPS non-assurées. Au primaire, le renforcement des enseignements fondamentaux - nécessaire - tend à se réaliser au détriment des heures de sport. Or on sait que cet enseignement est un enjeu majeur pour le bien-être des élèves, pour leur santé physique et mentale, ainsi que pour renforcer le lien social. Par ailleurs, l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques est une formidable opportunité pour développer la pratique de l'activité physique et sportive dans les établissements scolaires. Dans cette optique, il pourrait notamment être envisagé d'élargir le volume horaire hebdomadaire des cours d'EPS à l'école primaire en passant de trois à quatre heures, comme c'est le cas en sixième. Par conséquent, elle souhaite savoir quelles mesures il compte mettre en œuvre pour renforcer la pratique du sport pour les élèves.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14152

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11654

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)